

Monsieur le Ministre Président, beste collega's en vrienden

L'année 2023 fut particulièrement chargée pour la Commission régionale de développement, puisque, en plus des dossiers qui lui sont soumis par les membres du Gouvernement régional pour avis, la Commission a voulu, à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire, organiser un colloque au Parlement bruxellois.

Nous avons constaté un certain nombre de frustrations de la part des membres des instances d'avis. L'occasion se présentait de porter un regard rétrospectif mais aussi de réfléchir à quelques enjeux fondamentaux pour ces instances, tels que le rapport entre experts et politiques, la participation citoyenne et la construction d'un imaginaire urbain collectif dans un projet intégrateur.

Pour préparer sérieusement ce colloque, nous avons sollicité des contributions écrites d'experts académiques et de membres de la CRD, complétées par l'apport des riches débats organisés en 3 soirées –ateliers. Une brochure a été éditée à cette occasion et est toujours disponible sur demande.

Grâce au dynamisme du Prof Eric Corijn, président de la section Prospect de la CRD, le colloque du mois de mai fut un grand succès. Suite à cet événement, la Commission a proposé aux autres Instances d'avis de soutenir un memorandum commun en vue des prochaines élections régionales.

Het eerste thema van het colloquium (de verhouding tussen deskundigen en politici) staat centraal in de werkzaamheden van de GOC en de andere adviescommissies: wij hebben gepleit voor een sterkere dialoog tussen de wereld van de deskundigen en die van de politieke besluitvormers, maar ook tussen academische onderzoekers en de verschillende commissies. Er wordt veel kennis over Brussel geproduceerd, zowel door academici, besturen als studiebureaus, maar het lijkt ons belangrijk om niet alleen de onderzoeksstrategie en de gecoördineerde programmering daarvan, maar ook de verspreiding van de resultaten en het publieke debat over de gevolgen die deze met zich meebrengen te versterken. De hoogdringendheid die het gevolg is van de uitdagingen op klimaat- en energiegebied dwingt ons immers tot een grotere doeltreffendheid bij het overheidsoptreden, gebaseerd op een betere benutting van de geproduceerde kennis, een optimaal gebruik van gegevens en een voortdurende monitoring van de acties.

Le second thème-la participation citoyenne dans les processus d'aménagement du territoire- est bien constitutif de l'urbanisme à Bruxelles, la ville aux 100 comités d'habitants, qui a expérimenté depuis le plan de secteur en 1979, la pratique des enquêtes publiques et des commissions de concertation. La participation revêt des formes diverses depuis la simple information/consultation jusqu'à la coconstruction des programmes.

On peut comprendre la frustration des porteurs de projets publics devant les réflexes NIMBY – not in my backyard (tout le monde voudrait bien une ligne de tram à proximité, mais pas dans ma rue), parfois exacerbé en syndrome BANANA ( build absolutely nothing anywhere near anyone). Cette frustration ne peut être solutionnée que par une revitalisation de la pratique de la démocratie urbaine. Il faut mettre en place les conditions d'un réel dialogue, si possible le plus en amont des projets.

Operationele programma's zoals wijkcontracten of richtplannen van aanleg (wat hun nieuwe ontwikkeling betreft) bieden de gelegenheid om te experimenteren met meer diepgaande vormen van participatie, met het oog op coconstructie.

Le troisième thème nous convie à oser rêver et mettre en marche nos imaginaires : ils sont porteurs de mobilisation et d'adhésion à un projet de ville partagé. Het project voor Brussel als Europese Culturele hoofdstad in twee duizend dertig steunt op culturele en symbolische hefboomen: de talrijke "gebieden van de toekomst" die in de Brusselse wijken zullen worden opgebouwd. Het Gewestelijk Plan voor Duurzame Ontwikkeling beweegt ons ertoe rekening te houden met de verschillende niveaus van het stedelijk project: van de metropool tot de lokale identiteitskernen.

La Commission avait dès son installation en 2020, produit 2 notes conséquentes sur ces sujets ( métropole et quartiers), et on constate qu'elles sont toujours plus d'actualité.

Depuis 2018, la Région a traversé des crises exceptionnelles, qui nécessitent une révision du « projet de ville » aux horizons 2030 et 2050 : sans se lancer dans un processus long et complexe, il serait indispensable de mettre en débat une vision de ce que pourrait être la Région à ces échéances , tenant compte des conséquences de la crise sanitaire ( généralisation du télétravail notamment), de la lutte contre le réchauffement climatique et la crise énergétique , des menaces sur la biodiversité et des basculements socio-économiques. Cette vision devrait évidemment prendre en compte la Communauté métropolitaine qui est le réel bassin de vie de la Région. L'actualisation du PRDD n'étant pas à l'ordre du jour, il semble opportun d'envisager, à l'instar des PAD qui comportent un volet stratégique et un volet réglementaire, la construction d'une vision stratégique de la ville de 2050 dans un volet non réglementaire du futur PRAS, dont on sait déjà qu'il prendra encore plusieurs années à être réalisé. La révision du PRAS ne peut s'imaginer sans un diagnostic de l'évolution de la métropole bruxelloise, la fameuse Communauté urbaine instaurée par la 6<sup>e</sup> réforme de l'État mais jamais mise en œuvre. Aussi nous avons plaidé pour la mise en place d'un observatoire métropolitain permanent.

La question des quartiers est aussi au cœur de la question énergétique : tant dans notre avis sur le processus Révolution que sur le PACE ( plan air climat énergie) nous avons fait valoir la nécessité - reprise également dans le rapport des experts climat présidé par M Leo van Broeck - de passer à une vitesse supérieure en matière de rénovation énergétique des logements dont seuls 0,3 % répondent aux exigences pour 2050. Le système des primes s'adresse principalement aux propriétaires occupants de la classe moyenne, or BXL compte plus de 60 % de locataires. La mise en place de chantiers collectifs par quartiers est une nécessité si l'on entend respecter les engagements pris pour lutter contre le changement climatique.

Parmi les dossiers importants que nous avons eu à connaître, figure bien sûr le nouveau règlement régional d'urbanisme. L'approche radicalement nouvelle était très intéressante, mais nous avons eu tout de même des inquiétudes quant au flou de certaines dispositions, notamment en matière de gabarits pour les constructions isolées. Comme le disait Henri Lacordaire, un moine dominicain membre de la Convention à Paris en 1802 : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Bien sûr l'application d'un règlement ne produit pas automatiquement la qualité, mais il doit constituer un garde-fou et la procédure de dérogation permet les exceptions motivées.

Nous avons aussi rendu des avis sur divers Plans d'aménagements directeurs : les secondes versions de Porte de Ninove et Mediapark , et travaillons sur les dossiers Maximilien et Défense. Si les PAD ont connu leurs maladies de jeunesse, les nouveaux projets sont très intéressants , et justement , le PAD Défense est exceptionnel car pour la première un projet de plan d'aménagement se réalise en

étroite collaboration avec la Région flamande sur un périmètre à cheval sur les 2 Régions. Même auteur de projet, mêmes ambitions et bénéfices réciproques pour un dossier marquant. C'est peut-être la voie à suivre pour dépasser le blocage institutionnel : s'il ne faut pas faire d'angélisme et croire qu'il n'y a plus de risques de concurrences entre Bruxelles et la périphérie, le travail sur des objectifs concrets permet d'instaurer un nouveau climat de coopération. Nous nous félicitons aussi de la bonne collaboration avec les responsables de Perspective, qui ont accepté de dialoguer avec nous dès l'identification du diagnostic et des enjeux des zones des PAD, en amont donc de l'élaboration du projet.

Nous avons aussi été saisis de divers projets d'arrêtés et d'ordonnances : nous avons notamment fait remarquer que l'arrêté relatif aux « changements d'utilisation soumis à permis » ne comprenait pas la question du co-living qui a été cependant reprise dans le nouveau RRU.

Nous examinons maintenant l'arrêté « charges d'urbanisme » dont la révision s'imposait après 10 ans. Il est logique de vouloir faire contribuer les développeurs immobiliers aux besoins sociaux, mais les modalités ne sont pas simples..

Voor andere dossiers gaat het om essentiële voorbereidingsfasen, zelfs als de afronding ervan is gepland voor de volgende legislatuur: onder meer de algemene hervorming van het Brussels Wetboek van Ruimtelijke Ordening en de hervorming van het Gewestelijk Bestemmingsplan. De Commissie was nauw betrokken bij de voorafgaande fasen voor het opmaken van de balans en het vaststellen van de uitdagingen en de beoogde doelstellingen. Zij is de ministers en besturen die hebben ingestemd met een open proces dankbaar.

La Commission a rendu un avis sur les propositions de réforme des titres IV et V du CoBAT(principalement les permis) après avoir participé à différentes rencontres à ce sujet. Elle est effectivement préoccupée par le retard mis dans la délivrance des permis d'urbanisme, préjudiciable au dynamisme de la Région. Elle a fait des propositions de simplification pour aussi réduire les délais.Elle n'a pas été informée des propositions relatives au titres II et III ( plans et règlements) . Elle a des suggestions à faire valoir suite aux nombreux avis rendus dans le cadre de l'examen des plans d'aménagement directeurs. Elle espère aussi que les modalités des rapports d'évaluation des incidences environnementales seront revues afin d'augmenter leur efficacité.

La Commission a rempli ses missions avec diligence, malgré un agenda chargé. Face aux crises environnementale, énergétique, sociale que connaît la Région, la CRD espère que les intentions louables seront suivies d'actions efficaces. Comme l'écrivait Gramsci dans ses lettres de prison : au pessimisme de la raison, il faut allier l'optimisme de la volonté.

Enfin, je dois souligner qu'il s'agit du dernier « drink » de la législature, puisque la Commission doit être entièrement renouvelée pour le 1° janvier 2025. Il est absolument nécessaire de revoir l'arrêté qui règle les modalités de sa composition : sa complexité actuelle risque en effet de rendre impossible la constitution de la nouvelle Commission.

Je vous remercie pour votre attention.